



Réunion du Pôle des Retraités de la Fonction Publique **(10 mai 2023 – au siège de l'ANR)**

Participants : Philippe MOUE, Président UNRP, et André JUGAN

Claude MARCHAL, UNPRG

George-Noël NICOLAS, Président FNOM, et Christian LOMBARDO, Philippe PAKIRY,

Gérard TANGUY, Président UNSOR, et Patrick TARTELET

Félix VEZIER, Président ANR.

Absent excusé : Marc VEYRAT, FGR-FP.

La réforme des retraites ; et après ?

Félix Vézier explique la position de l'ANR vis-à-vis de cette réforme : peut-être nécessaire, mais critiquable sur la méthode employée génératrice de tensions (elles auraient pu être évitées) et en tous cas incomplète (rien sur les réversions, rien au final sur le travail des seniors...). N'aurait-il pas été préférable de poursuivre l'application de la loi Touraine, voire l'accélérer un peu ? N'aurait-on pu laisser chacun décider de son départ en fonction des annuités ? Pourquoi a-t-on décidé en 2011 de ne plus alimenter le Fonds de Réserve des Retraites ?

De nombreux avis ont été émis par les participants : Cette réforme est un signal envoyé par la France à l'Europe pour démontrer son souci de maîtriser sa dette. Cette réforme va générer des coûts, mal évalués pour le moment, par exemple, l'accroissement des absences pour maladie les 2 dernières années. Cette réforme a été adoptée et les protestations actuelles n'y changeront probablement pas grand-chose ; les législateurs peuvent toutefois agir ; et certains d'entre nous pensent qu'il y aura « revoyure » en 2027. La France disposait d'un âge légal vraiment inférieur au reste de l'Europe mais l'on oublie de préciser que dans certains de ces pays, moins d'annuités sont nécessaires pour obtenir sa retraite.

Pour certains, la France vit une crise démocratique ; d'autres pensent qu'elle vit plutôt une crise de confiance vis-à-vis du personnel politique.

Au-delà de ces échanges – dont les lignes ci-dessus ne donnent qu'un aperçu -, le Pôle des retraités considère comme un manquement grave que les retraités (17 millions de personnes en France et plus du quart de la population) ne bénéficient d'aucun statut, n'aient aucun ministre de tutelle, un véritable interlocuteur à qui s'adresser. Au contraire, ils relèvent aujourd'hui de la solidarité (les retraites figurent au budget de la Sécurité sociale), situation choquante quand on sait, faut-il le rappeler, que nos pensions ne sont pas des allocations, mais un salaire différé, un salaire que les retraités se sont constitué par leur travail.

Le problème du travail après la retraite est évoqué. Il est indispensable financièrement pour certains retraités (par exemple des femmes en réversion avec de faibles retraites), voire pour certains autres psychologiquement (besoin de rester actif). Or travailler après la retraite est contraint (la pension peut être suspendue dans certains cas) et en tous cas ne permet pas de bénéficier de nouveaux droits à pension malgré le paiement de cotisations retraite. Certains membres du Pôle estiment que cette situation devrait être corrigée, d'autres perçoivent dans cette demande des risques.

La PSC/les complémentaires santé :

La mise en place d'une complémentaire santé dans la Fonction publique semble complexe et objet de débats. Il semblerait par exemple que les retraités militaires retravaillant seraient exclus du PSC, donc ne seraient plus pris en charge par la Mutuelle conventionnée. Les militaires cherchent à construire une réponse coordonnée.

Certaines mutuelles ou organismes privés envisageraient des augmentations conséquentes lors du passage de l'activité à la retraite (jusqu'à 250% !). Or le décret Montchalin limite cette augmentation à 175%.

Félix Vézier indique que l'ANR a lancé, avec l'aide d'un avocat près le Conseil d'État, la procédure visant à obtenir la défiscalisation des cotisations de complémentaire santé. Des adhérents demandent à leur inspecteur des impôts cette défiscalisation, qui bien sûr ne pourra que leur refuser, enclenchant ainsi la procédure devant les juridictions ad hoc.

Le pouvoir d'achat :

La situation est connue. Les retraités voient année après année leur pouvoir d'achat s'éroder. La faute à un dispositif de réévaluations des pensions qui a varié au fil du temps, l'État n'appliquant pas parfois ses propres règles du jeu, et surtout qui est construit pour amoindrir les taux réels d'augmentation des prix. On calcule une moyenne d'indices moyens, ce qui ne peut que conduire à une sous-estimation des évolutions.

Le Pôle souhaite obtenir un alignement sur les salaires. Quelques membres du Pôle (Marc, Philippe Pakiry...) devront auparavant étudier le contenu des indices existants pour choisir le « bon » indice.

Traitement de la perte d'autonomie :

Si l'on excepte la création de la 5^e branche consacrée à la perte d'autonomie, dont la gestion a été confiée à la CNSA...sans financement ou presque, rien n'avance dans ce domaine. Et pourtant il s'agit d'un vrai problème de société, qui ne touche d'ailleurs pas que les retraités puisque ceux-ci ne représentent que 16,1% des 12 millions d'handicapés en France. La dépendance touche près de 500 000 enfants et plus de 10 millions d'adultes de moins de 64 ans. Et chacun sait que plus on attend pour s'attaquer au problème, plus la solution coûtera cher.

Il semble que l'on se dirige de plus en plus vers des mesures visant à favoriser au maximum le maintien au domicile. Cela répond au désir de la majorité des personnes concernées. Reste à permettre à ces personnes de recevoir les soins à domicile (d'où un besoin de soignants et d'aide à domicile formés et mieux payés). Tout en veillant à améliorer la situation des EPHAD. Suite au scandale ORPEA, les contrôles sont plus nombreux, mais...Les CVS ont aussi leur rôle à jouer. Ils ne

sont pas seulement consultatifs, ils peuvent aussi saisir l'ARS. Mais la situation est très variable en fonction de l'engagement social des départements. Et les problèmes de coordination sont aussi fréquents.

À noter que les infirmiers diplômés d'État peuvent désormais, sous le contrôle de médecins coordonnateurs, prescrire certains traitements renouvelables. Par ailleurs des initiatives intéressantes sont parfois prises au plan local. Mais il faut aller plus loin et partout.

Notre vigilance doit cependant demeurer. En effet les progrès dans le domaine de la prise en charge de la perte d'autonomie peuvent se traduire par un accroissement du reste à charge pour les patients. Nous devons donc veiller à l'éviter.

Réflexions sur l'action du Pôle :

1 - Très naturellement, notre rôle est de faire pression sur l'exécutif et les parlementaires, de faire du lobbying, pour que nos revendications aboutissent. Même si les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous, il nous faut jouer ce jeu. Mais il nous faut tenir compte aussi de la composition du Pôle : des agents de la fonction publique civile, de la police, mais aussi militaire. Nous n'émergeons pas tous aux mêmes budgets ; il ne faut donc pas se tromper d'interlocuteurs et de budgets.

2 – Faisant du lobbying, nous sommes soumis en principe au contrôle de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP). L'opportunité de nous déclarer auprès de cette instance doit être examinée.

3 – Les adhérents du Pôle + les adhérents de la CFR (l'ANR est membre fondateur de la Confédération Française des Retraités) = entre 1,5 et 2 millions d'adhérents. Cette force rapportée aux 17 millions de retraités légitime notre exigence d'être représentés dans les instances s'occupant des affaires nous intéressant directement.

Rendez-vous avec Mme Lenoir :

Il nous faut relancer ce rendez-vous. Qui s'occupe de cette relance ?

Il nous faut veiller à préciser systématiquement dans nos comptes-rendus qui fait quoi.

Affaires diverses :

- Félix VEZIER, qui ne renouvelle pas son mandat de président national, participait pour la dernière fois à notre réunion.
- Un message de sympathie à l'égard de notre collègue Marc Veyrat, hospitalisé, sera envoyé par Félix Vézier
- ***Prochaine réunion du Pôle : jeudi 5 octobre 2023 à la FGR en principe.***

Association Nationale des Retraités (La Poste et France Télécom) ; Fédération Nationale des Officiers Mariniers

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique ; Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie

Union Nationale des Retraités de la Police ; Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite